

COMITE DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ETATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Confidentiel

Projet

274ème SEANCE
BALE, MARDI 9 MARS 1993¹
(SALLE C)

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 273ème séance.²
- II. Surveillance mensuelle des développements et politiques économiques et monétaires dans la Communauté.³
- III. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de février 1993 et des premiers jours de mars 1993.⁴
- IV. Examen du mécanisme de change due SME.⁵

¹ A 9.30 heures commencera une séance restreinte dans cette même salle, suivie immédiatement de la séance régulière. La durée de la séance restreinte étant difficile à prévoir, il est proposé que les participants à la séance régulière soient appelés par téléphone dans leur bureau de la BRI aussitôt la séance restreinte terminée (probablement pas avant 10 heures). La séance régulière pourrait se prolonger au-delà de 13 heures.

² Le projet de procès-verbal de la 273ème séance sera diffusé prochainement.

³ La surveillance mensuelle sera préparée par le Sous-Comité de politique des changes (Groupe de surveillance) sur la base des tableaux et graphiques ("Surveillance", "Taux de change effectifs", "Concertation" et "Séries mensuelles statistiques") établis par le Secrétariat et disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.

⁴ Le projet de rapport, élaboré par le Secrétariat et mis au point par le Groupe de concertation, sera remis aux Gouverneurs à Bâle.

⁵ Sous ce point, le Comité poursuivra sa discussion sur le suivi du mandat défini lors de la séance du Conseil européen de Birmingham, sur la base d'un rapport du Comité des Suppléants qui sera circulé prochainement.

- V. Adoption du Rapport Annuel du Comité.⁶
- VI. Travaux préparatoires au passage aux deuxième et troisième étapes de l'UEM:
 - Rapport du Groupe de Travail sur les Systèmes de Paiement intitulé "Principles for the co-operative oversight for payment systems in EC countries".⁷
- VII. Développements récents de l'utilisation de l'Écu privé.⁸
- VII. Autres questions relevant de la compétence du Comité:
 - Réponse à la demande de certaines banques centrales de l'AELE pour entretenir des rapports plus étroits avec le Comité des Gouverneurs.⁹
 - Dépenses encourues par le Comité des Gouverneurs en 1992 et projection des dépenses en 1993.¹⁰
- IX. Date et lieu de la prochaine séance.

⁶ A transmettre au Parlement Européen, le Conseil des Communautés Européennes et le Conseil Européen conformément à l'Article 3 de la Décision (90/142/CEE) du Conseil du 12 mars 1990. Le projet de Rapport Annuel sera envoyé par courrier spécial le 26 février 1993. Le rapport annuel sera publié à l'occasion de la réunion du Comité en avril 1993.

⁷ Le rapport a été diffusé le 24 février 1993.

⁸ Sur la base du Rapport No. 11 préparé par le Sous-Comité de Politique de Change. Ce rapport sera diffusé prochainement.

⁹ Un projet de lettre du Président aux Gouverneurs des banques centrales de l'AELE concernées a été distribué le 25 février 1993.

¹⁰ Le mémorandum du Secrétariat sera envoyé au Comité des Gouverneurs par courrier spécial le 26 février 1993. L'avis du Comité d'affaires financières conformément à l'Article 5.2 de la Décision du Comité des Gouverneurs du 11 décembre 1990 sur les affaires financières sera présenté oralement en séance.